

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD89

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À l'alinéa 89, après la référence :

« L. 431-6-2 »,

insérer les mots :

« du code de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel